

**REGLEMENT DU TOURNOI DE BADMINTON
DE VOISINS LE BRETONNEUX DU 14 et 15 FEVRIER 2015**

Article 1 – GENERALITES

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro **14.LIFB.78/Ti.F.S/004**
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence de compétition.
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
5. Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est **Magali BURCKEL** et son juge arbitre adjoint est **Jean-Marc ROUSSEAU**. Leurs décisions sont sans appel.
6. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 2 – EPREUVES ET CATEGORIES

1. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et également la possibilité de regrouper plusieurs séries d'une même discipline en cas d'inscriptions insuffisantes.
2. Ce tournoi senior, proposant les 4 séries suivantes **(B3/B4/C1), (C2/C3/C4) (D1/D2/D3), (/D4) et (NC)**, est ouvert à tous les licenciés FFBA des catégories **cadets, juniors, seniors et vétérans**. Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition.
3. 2 tableaux seulement sont autorisés pour toutes les séries. En simple, un joueur peut se surclasser dans la catégorie supérieure à la sienne (ex : un D4 peut jouer dans la série D1/D2). En double, un joueur peut s'inscrire dans la catégorie immédiatement supérieure si son partenaire en fait partie. Dans tous les cas, la priorité sera donnée aux joueurs évoluant dans leur série.
4. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.
5. Les tableaux proposés dans le tournoi sont : simple homme et simple dame, double homme, double dame et double mixte.
6. Tous les tableaux se dérouleront avec des phases éliminatoires **en Poule**.
7. Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre d'information.
8. **Les matchs se déroulent UNIQUEMENT en simple le samedi et UNIQUEMENT en double le dimanche.**

Article 3 – INSCRIPTIONS

1. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT », après la date du **tirage au sort fixé au Vendredi 30 janvier 2015** (voir règlement des forfaits). En cas de « FORFAIT », le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
2. **Les joueurs ne pourront s'inscrire que sur un seul tableau en double.** Le classement pris en compte est celui du **1 septembre 2014**.
3. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif
4. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuille d'engagement non complétée selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail.
5. La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 23 janvier 2015**.
6. Les inscriptions se feront uniquement par courrier, aucune inscription par mail ne sera prise en compte.
Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de «**BCV**» et envoyés à :
Mouang KHAMPHOUSONE 15 rue Erasme 78280 Guyancourt
7. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.
Toute modification et annulation devra être faite par écrit ou par mail à : **tournoi.bcv2015@gmail.com**
8. Le montant des engagements est de 12 Euros pour 1 tableau, 18 Euros pour 2 tableaux.
9. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 – DEROULEMENT

1. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
2. Seul le responsable du club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre.
3. Les matchs peuvent être lancés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
4. Le volant officiel est le **Victor TOURNEY**. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre les deux joueurs/paires.
5. Les NC joueront en plastique (Victor NS 2000).
6. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
7. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
8. A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.
9. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match.
10. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
11. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être perdant par W.O. à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre.
12. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Lors des phases finales, les organisateurs essaieront de fournir des arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.
13. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré fautive, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois maximum.
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
15. Deux salles dans le même gymnase seront mises à disposition pour organiser la compétition.
16. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.